

Forum mondial sur les réfugiés de 2019

Note d'information pour la première réunion préparatoire

Introduction

Un an après l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés, le Forum mondial sur les réfugiés constituera une précieuse occasion de prendre l'élan pour la mise en œuvre de ce Pacte, et d'améliorer notre réponse collective aux situations de réfugiés. Il s'agit d'une occasion unique pour les États et d'autres parties prenantes de se réunir pour annoncer de nouvelles mesures devant contribuer à alléger la pression sur les pays d'accueil et à favoriser l'autonomie des réfugiés et la recherche des solutions dès le déclenchement des crisesⁱ. À cet effet, il faut de la vision et de l'ambition. Les gouvernements et d'autres parties prenantes devront saisir cette occasion pour prendre des engagements concrets en vue d'améliorer la vie des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

La présente note décrit les principaux domaines auxquels se consacrera le Forum mondial sur les réfugiés en 2019 pour guider les engagements et les contributions, le partage des bonnes pratiques et la mobilisation de l'appui par des mécanismes de coparrainage.

Mécanismes de partage de la charge et des responsabilités

Le Pacte mondial sur les réfugiés prévoit un certain nombre de mécanismes devant faciliter des contributions plus équitables, soutenues et prévisibles entre les États et d'autres parties prenantes, et contribuer à la recherche de solutions, notamment par l'assistance aux pays d'origine, si nécessaire.

Le premier Forum mondial sur les réfugiés offre à la communauté internationale l'occasion idéale de poser les bases d'un fonctionnement durable des mécanismes prévus à cet effet sur le long terme, tant au plan mondial que pour des situations spécifiques de réfugiés, notamment par l'annonce d'engagements et de contributions et le partage des bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- Mobilisation **en temps voulu de financements prévisibles et durables** pour des réponses humanitaires et de développement à d'importantes situations de réfugiésⁱⁱ, notamment par des financements pluriannuels et non affectés, la mise au point ou le renforcement des mécanismes de financement.
- Contribution aux **réponses mondiales, régionales et sous-régionales** à des situations de réfugiés spécifiques, importantes et/ou prolongéeⁱⁱⁱ.
- **Prévention et gestion des causes profondes**, notamment par des contributions à la consolidation de la paix et à la sécurité humaine^{iv}.

Afin de soutenir l'opérationnalisation à long terme du principe du partage de la charge et des responsabilités, un système sera par mis au point pour suivre la mise en œuvre des engagements pris et des contributions promises aux Forums mondiaux sur les réfugiés tous les quatre ans.

Domaines thématiques du premier Forum mondial sur les réfugiés

Le premier Forum mondial sur les réfugiés portera sur les domaines thématiques suivants : **éducation, emploi et moyens d'existence, énergie et infrastructures, solutions et capacité de protection**^v.

Certes, toutes les contributions pour la mise en œuvre du Pacte mondial sont les bienvenues, mais les États et d'autres parties prenantes sont encouragés à garder à l'esprit les mécanismes de partage de la charge et des responsabilités et les cinq domaines thématiques susmentionnés, lors de la formulation, à titre individuel ou collectif, de leurs engagements et de l'identification des bonnes pratiques.

Éducation

L'éducation constitue l'un des moyens les plus importants de réaliser des solutions pour des populations de réfugiés, en particulier dans les situations prolongées. Elle permet aux réfugiés d'acquérir les connaissances académiques et pratiques pour mener une vie productive, épanouissante et indépendante. Elle leur permet aussi de développer les compétences nécessaires pour contribuer au développement économique de leur pays d'accueil. Étant transférables, ces compétences seront indispensables pour le développement de leur propre pays. L'éducation, associée à l'inclusion économique, au développement communautaire et à la participation à la consolidation de la paix, permet aux apprenants de devenir des membres productifs de la société.

Un accès à l'éducation tôt, durable et adapté à l'âge et aux aptitudes prépare les élèves déplacés à entrer dans les systèmes éducatifs nationaux ou facilite leur transition vers ces systèmes. À cet effet, il faut un engagement, des actions et des investissements communs. Les engagements et les contributions, ainsi que les bonnes pratiques, pourraient porter sur des financements plus importants et mieux conçus pour l'éducation en faveur des réfugiés et des populations hôtes ; des programmes permettant d'accroître l'accès des filles à l'éducation ; la création des possibilités de bourse ; des efforts de la part des États d'accueil pour ouvrir leur système éducatif aux réfugiés ; l'amélioration de la qualité de l'apprentissage pour les réfugiés et les communautés d'accueil ; la reconnaissance des qualifications pouvant servir de tremplin pour l'entrée à l'université ou pour la formation professionnelle de haut niveau.

Emploi et moyens d'existence

L'inclusion économique des réfugiés profite énormément, tant à ceux-ci qu'aux membres des communautés d'accueil. L'accès à l'emploi et aux moyens d'existence permet aux réfugiés de satisfaire leurs besoins de protection, de sécurité alimentaire, de santé, de logement et d'autres besoins essentiels, d'une manière sûre, durable et digne. Cet accès leur permet aussi de se préparer pour l'avenir à leur retour chez eux, après leur intégration dans leur pays d'asile ou leur réinstallation dans un pays tiers. L'accès à l'emploi et aux moyens d'existence contribue également à alléger la pression sur les communautés d'accueil, grâce à la réduction de la pauvreté et à la diminution des dépenses nationales de sécurité sociale.

Les actions de développement et les investissements visant à stimuler la croissance économique locale, associés à un cadre juridique et politique favorable, peuvent faciliter la diversification des emplois, des possibilités entrepreneuriales et des sources de revenus pour les réfugiés et les nationaux. Ils peuvent être ciblés afin d'accroître les possibilités de moyens d'existence pour des groupes spécifiques comme les femmes, qui pourraient être particulièrement exposés aux risques de protection liés à leur vulnérabilité économique. Ce but pourrait être mieux atteint par une approche multipartite reposant sur les engagements et les contributions ainsi que les bonnes pratiques des États, des organisations internationales et des organismes des Nations Unies, des acteurs du développement, des institutions financières internationales, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

Énergie et infrastructures

L'accès à l'énergie comporte d'importants avantages au plan humanitaire, environnemental et de développement. Il contribue à la diminution de l'empreinte carbone globale et réduit la concurrence

entre les réfugiés et les membres des communautés d'accueil pour des sources d'énergie. Il améliore la sûreté pour les femmes et les enfants, en offrant des sources alternatives de combustible et en réduisant leur exposition aux risques liés à la collecte du bois de chauffage. Il contribue à la santé et à la sécurité en diminuant le recours à des méthodes dangereuses de cuisson et de chauffage. Il facilite diverses formes d'éducation, comme les cours en ligne, et améliore la productivité, l'entrepreneuriat et les moyens d'existence. Il peut aussi permettre de réduire les coûts des opérations des acteurs humanitaires et de développement. Les engagements et les contributions, ainsi que les bonnes pratiques, porteront sur l'amélioration d'un accès propre, sûr, renouvelable, économique et fiable à l'énergie pour les réfugiés et les membres des communautés d'accueil, devant être utilisée dans diverses applications comme la cuisson, l'éclairage, les communications et le traitement de l'eau.

L'afflux de réfugiés peut également accroître la demande de services et exercer des pressions sur les infrastructures. Dans bon nombre de pays, les prestataires de services financiers font face à des déficits budgétaires, à la rareté des ressources et à des besoins croissants en investissements dans les infrastructures. Les engagements et les contributions, ainsi que les bonnes pratiques, pourront porter sur l'allègement de quelques-uns de ces facteurs de pression et la promotion de la cohésion sociale. Ils pourraient favoriser l'autonomie et la résilience des réfugiés et des membres des communautés d'accueil grâce à un accès accru à des services efficaces d'eau et d'assainissement, à des centres de santé et à des terres pouvant être utilisées à des fins de logement et de production, de transport et de réseaux routiers. Ils pourraient également contribuer à réduire les risques environnementaux et de santé liés au déversement et à l'incinération illégaux des déchets solides. Ils pourraient encore contribuer à la connectivité pour les réfugiés, grâce à meilleur accès aux technologies numériques.

Solutions

La réalisation de solutions durables constitue l'un des objectifs principaux du régime international de protection des réfugiés, et le Forum mondial sur les réfugiés représente une occasion unique de travailler à cet effet par une coopération, une solidarité et un appui accrus au plan international. Des solutions durables peuvent être trouvées par un retour des réfugiés durable, sûr et dans la dignité dans leur pays d'origine. Elles peuvent aussi être obtenues par l'intégration locale permettant aux réfugiés d'acquérir un statut juridique durable et d'avoir accès à la protection nationale dans leur pays d'accueil. Des solutions peuvent aussi résulter de la réinstallation qui est à la fois un outil de protection des réfugiés les plus vulnérables et un moyen de partage des responsabilités avec les pays d'accueil, ou des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers, comme le regroupement familial, des systèmes de mobilité de la main-d'œuvre et des bourses d'études.

Les engagements et les contributions ainsi que les bonnes pratiques liées aux solutions pourraient consister à favoriser dans les pays d'origine les conditions d'un retour en sécurité et dans la dignité. Ils pourraient contribuer à la mise en œuvre de la stratégie triennale de réinstallation et de voies complémentaires prévue dans le Pacte mondial devant être mieux élaborée en préparation du Forum mondial sur les réfugiés. Ils pourraient aussi contribuer à régler les situations de réfugiés prolongées ou à soutenir les États qui facilitent l'accès des réfugiés à l'intégration locale.

Capacité de protection

Une capacité renforcée de protection permet aux institutions et systèmes nationaux de protection de gérer les ressources publiques et de les mettre à la disposition des réfugiés et des membres des communautés d'accueil d'une manière efficace. Les efforts déployés à cet effet sont dirigés par les gouvernements et devraient être pratiques, prévisibles et durables. Ils devraient s'aligner sur les efforts nationaux visant à améliorer les principales fonctions gouvernementales et les capacités institutionnelles et, dans la mesure du possible, sur les 16 priorités nationales en matière d'objectifs de développement durable.

Les engagements et les contributions pourraient consister à apporter aux gouvernements une assistance financière ou un appui technique pour le renforcement de leurs institutions législatives et l'élaboration des lois tenant compte des déplacements forcés. Ils pourraient aussi consister à améliorer les capacités institutionnelles pour l'enregistrement des naissances et des actes d'état civil, du logement, des terres et des biens, ainsi que pour la documentation. Ils pourraient aussi soutenir les mécanismes dirigés par les gouvernements, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de plans d'alerte rapide et de préparation. Ils pourraient aussi contribuer à renforcer les systèmes d'asile grâce à l'aide du Groupe d'appui à la capacité d'asile en matière d'admission/d'accueil, d'enregistrement, de documentation, de gestion de l'information et de détermination du statut de réfugié. Pour appuyer les efforts dirigés par les gouvernements en vue de renforcer la justice et les institutions de sécurité, ils pourraient porter sur des mesures visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles et de genre, des alternatives à la détention, la police de proximité et l'accès à la justice. Ils pourraient aussi contribuer à l'identification et à la séparation des combattants aux points de passage frontalier, et aux programmes de protection et d'assistance des enfants autrefois associés à des groupes armés.

Partage des bonnes pratiques

Les arrangements pour le partage de la charge et des responsabilités et les domaines thématiques susmentionnés pourraient éclairer l'identification et le partage des bonnes pratiques. Le partage des bonnes pratiques est indispensable pour réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Beaucoup d'États et de parties prenantes sont déjà engagés à faire de ce Pacte une réalité dans la vie des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Les nouvelles approches qu'ils mettent en œuvre créent une grande différence. Révolutionnaires, elles constituent une manifestation du leadership et de l'innovation. Ces approches et ces pratiques peuvent servir de modèle à développer ou à suivre.

Pendant la phase préparatoire et lors du Forum, les États et d'autres parties prenantes seront invitées à partager des exemples de bonnes pratiques aux niveaux local, national, régional et mondial. L'échange de bonnes pratiques facilite l'apprentissage, contribue à des programmes axés sur des preuves qui encouragent l'application des connaissances et de l'expérience à des situations nouvelles et existantes, surtout lorsque ces pratiques sont :

- fondées sur les besoins des réfugiés et des populations hôtes, leurs intérêts, leurs attentes et sont adaptées aux contextes local, national ou régional ;
- faciles à apprendre, applicables et adaptables, reproduites et/ou suivies à grande échelle ;
- mises au point et/ou appliquées avec d'autres parties prenantes, y compris les réfugiés et les populations hôtes ; et
- adoptées efficacement avec un impact positif.

Les bureaux régionaux et les bureaux-pays sont disposés à soutenir les États et d'autres parties prenantes à toute étape du processus d'identification des exemples de bonnes pratiques.

À cette phase des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, le portail numérique d'échange des bonnes pratiques est en train d'être mis au point. Comme mesure intérimaire, les bonnes pratiques partagées au HCR pourraient être publiées sur le site Internet du Forum mondial sur les réfugiés.

D'autres orientations sur la manière de donner des exemples de bonnes pratiques, ainsi qu'un modèle et des orientations sur les engagements et les contributions seront communiqués en avril 2019.

Éléments transversaux

Les éléments transversaux suivants contribueront davantage à éclairer et à orienter sur les engagements et les contributions ainsi que le partage des bonnes pratiques dans les domaines d'intérêt susmentionnés :

- Les principes directeurs du Pacte mondial sur les réfugiés ;
- Les objectifs du Pacte mondial et la nécessité de les mettre en œuvre sur un pied d'égalité ;
- La centralité de l'approche participative impliquant les réfugiés et les membres des communautés d'accueil ;
- Les considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité et l'engagement significatif des personnes ayant des besoins spécifiques comme les femmes et les filles ; les enfants, les adolescents et les jeunes ; les personnes appartenant à des minorités ; les personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre, à l'exploitation et aux abus sexuels ou à la traite d'êtres humains ; les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- La valeur de l'approche multipartite ; et
- La centralité des données et des preuves pour une élaboration efficace des politiques.

Mécanismes de coparrainage pour le Forum mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial sur les réfugiés prévoit que les Forums mondiaux sur les réfugiés « seront convoqués et coabrités par un ou plusieurs États, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ». Les mécanismes prévus à cet effet seront mieux précisés pour la tenue de la deuxième réunion préparatoire du Forum mondial sur les réfugiés.

Dans le même temps, un système de coparrainage est prévu pour faciliter l'engagement des États et d'autres parties prenantes souhaitant contribuer dans des domaines spécifiques en préparation et lors du Forum. Le coparrainage pourrait être lié à l'un des mécanismes de partage de la charge et des responsabilités comme l'introduction ou le renforcement d'un mécanisme financier ou la convocation d'une conférence de solidarité pour une situation spécifique de réfugiés. Le coparrainage pourrait aussi être lié à des domaines thématiques d'intérêt pour le premier Forum ou à un élément particulier de ceux-ci. Par exemple, les États ou d'autres parties prenantes pourraient coparrainer le thème des « solutions » dans l'ensemble, ou choisir de se focaliser spécifiquement sur un élément des solutions comme la réinstallation.

Les coparrains agiront comme défenseurs des engagements et des contributions des diverses parties prenantes liés au thème, et s'efforceront de les mobiliser. Ils devront également prêcher par l'exemple grâce à une représentation de haut niveau au Forum, au partage des bonnes pratiques dans leur propre réponse aux situations de réfugiés et/ou à des engagements pris et à des contributions faites pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial.

Les États et d'autres parties prenantes désireux de coparrainer un thème particulier sont priés d'en informer le HCR à hqgrf@unhcr.org.

HCR, 25 mars 2019

ⁱ Le Pacte mondial sur les réfugiés a pour objectif : i) d'alléger la pression sur les pays d'accueil ; ii) d'améliorer l'autonomie des réfugiés ; iii) d'élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers ; et iv) de favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

ⁱⁱ Pacte mondial sur les réfugiés, par. 32.

ⁱⁱⁱ Ibid., Part III.A.

^{iv} Ibid., par. 8 et 9.

^v Ces thèmes s'inspirent des dispositions pertinentes du Cadre d'action global pour les réfugiés et de la partie III.B du Pacte mondial sur les réfugiés.